



Belfort, le 3 avril 2018

Prévention de la radicalisation et santé mentale

Sophie Elizéon, préfète du Territoire de Belfort, et Véronique Tisserand, directrice de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS), représentant Pierre Pribile, Directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, ont signé un accord-cadre relatif au renforcement de la coopération entre la Préfecture et l'ARS en matière de prévention de la radicalisation, notamment des personnes pouvant être soumises à des soins psychiatriques, ce mardi 3 avril 2018.

Cet accord-cadre, conclu pour une durée maximale de 3 ans, poursuit 4 objectifs :

- 1) consolider la coopération par le biais de la désignation d'un référent radicalisation départemental au sein de l'ARS ;
- 2) développer la capacité opérationnelle des professionnels de santé, grâce à la constitution d'une équipe pluridisciplinaire à même d'intervenir sur les situations individuelles signalées ou au titre de la prévention de la radicalisation ;
- 3) sécuriser les échanges d'information en la matière entre les deux structures ;
- 4) développer les capacités de formation et de recherche par des sessions de sensibilisation et de formation des professionnels de santé mentale.

Ce partenariat répond à un enjeu majeur, celui de l'appréhension des sujétions psychologiques spécifiques à la radicalisation, afin d'adapter au mieux le suivi médical des individus radicalisés ou en voie de l'être.

Emmanuelle Morandeira, Préfecture
emmanuelle.morandeira@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.67

Célia Tromson, Préfecture
celia.tromson@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.14

Nadine Boucard, Préfecture
nadine.boucard@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.76

Florian Lidin, Préfecture
florian.lidin@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.75

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

